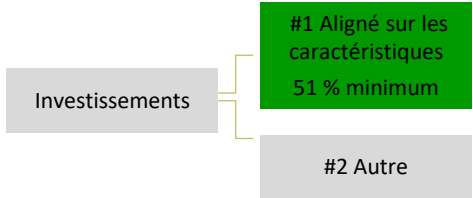


Mercer Private Markets S.A. SICAV – UCI Part II - Mercer Semi-Liquid Private Debt Fund (le « Compartiment »)

Informations relatives à la durabilité requises pour les produits financiers relevant de l'article 8 en vertu du règlement (UE) 2019/2088

I. Aucun objectif d'investissement durable Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.
II. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier Le Compartiment promeut les caractéristiques sociales et/ou environnementales en investissant dans des Fonds sous-jacents et/ou des co-investissements dans l'univers de la dette privée, en vue d'atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance pouvant entraîner une détérioration du crédit. Le Compartiment entend contribuer à la limitation des impacts négatifs sur le climat et des défis environnementaux associés et/ou à une société plus inclusive et équitable et/ou à l'amélioration du niveau de vie en se concentrant sur des fonds sous-jacents et des co-investissements conscients des risques ESG. Les fonds sous-jacents et les co-investissements sont sélectionnés selon une procédure rigoureuse et systématique de diligence raisonnable, intégrant une analyse ESG interne appliquée tant au niveau du gestionnaire d'investissement (GP) qu'au niveau des actifs. Ce processus s'accompagne d'une politique d'exclusions ciblant les activités et comportements jugés préjudiciables à la société par le gestionnaire de portefeuille.
III. Stratégie d'investissement Pour atteindre son objectif, le Compartiment investira dans des fonds sous-jacents et des co-investissements et, ce faisant, obtiendra une large exposition aux stratégies de dette privée, y compris tout ou partie, mais sans s'y limiter, des prêts directs, des financements spécialisés, des financements basés sur des actifs, des crédits structurés et des crédits opportunistes. Le Compartiment peut maintenir une allocation à des actifs de durée plus courte et/ou liquides à des fins de gestion de liquidité. La stratégie d'investissement ESG du compartiment prend en compte les éléments suivants : i. filtrage des exclusions; ii. Évaluation ciblée des politiques et capacités ESG du gestionnaire d'investissement sous-jacent (GP/investisseur principal) dans le cadre du processus de sélection ; et iii. Évaluation ESG au niveau du fonds sous-jacent et du co-investissement.
IV. Proportion des investissements Le sous-fonds vise à créer un portefeuille de dette privée composé de fonds sous-jacents et de co-investissements, bien diversifié dans différents secteurs et sous-secteurs. Au moins 51 % des engagements du Compartiment seront ciblés sur des investissements alignés sur les caractéristiques E/S (# 1). Les investissements qui entrent dans la catégorie n° 2 (« Autres ») font référence aux fonds sous-jacents et aux co-investissements qui ne sont pas censés promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales, ainsi qu'aux actifs auxiliaires tels que les liquidités et autres éléments du bilan. Afin d'éviter tout doute, les investissements qui ne sont pas censés promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales ne sont pas soumis à un contrôle d'exclusion et/ou n'ont pas atteint le score minimum lors de l'évaluation du fonds/co-investissement sous-jacent et de l'évaluation du gestionnaire. Le Compartiment peut maintenir une allocation à des actifs de durée plus courte et/ou liquides à des fins de gestion de liquidité. La répartition des actifs prévue par rapport à la répartition entre #1 Aligné sur les caractéristiques E/S et #2 Autre (voir ci-dessous) pourrait ne pas être respectée pendant la période de Ramp-Up et la période de cession. Compte tenu de la nature semi-liquide du Compartiment, la répartition d'actifs prévue peut être temporairement non respectée en raison de souscriptions et de rachats.  <pre> graph LR A[Investissements] --> B[#1 Aligné sur les caractéristiques 51 % minimum] A --> C[#2 Autre] </pre>
V. Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales Les investissements qui contribuent à la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues sont périodiquement examinés pour vérifier leur conformité avec les éléments contraignants détaillés dans la section « <i>Stratégie d'investissement</i> ». L'examen est basé sur les informations fournies par le gestionnaire d'investissement sous-jacent/GP/investisseur principal. Dans le cadre d'un processus interne, le Gestionnaire de portefeuille assure un

contrôle à quatre yeux pour chaque investissement dans le cadre de la sélection et du suivi. En ce qui concerne les contrôles externes, le Compartiment surveillera périodiquement l'évolution des meilleures pratiques et réalignera son positionnement concernant les contrôles externes en conséquence.

VI. Méthodologies pour les caractéristiques environnementales ou sociales

Le sous-fonds se concentre sur les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales :

1. alignement avec le contrôle d'exclusion
2. Résultats de l'évaluation de la diligence raisonnable ESG du gestionnaire d'investissement sous-jacent/GP/investisseur principal
3. Résultats de l'évaluation ESG au niveau du fonds sous-jacent/co-investissement

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales ciblées par rapport aux indicateurs de durabilité sous-jacents à la diligence raisonnable du gestionnaire d'investissement sous-jacent/GP/investisseur principal peuvent différer dans les limites de l'objectif d'investissement d'un investissement à l'autre.

VII. Sources et traitement des données

Le compartiment est qualifié de fonds de fonds qui investit dans des fonds sous-jacents et/ou des co-investissements dans l'univers de la dette privée où aucune information, ou respectivement très limitée, sur les investissements sous-jacents n'est accessible au public. Les sources de données utilisées par le Compartiment pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues sont basées sur les informations et la documentation fournies par le Gestionnaire d'investissement sous-jacent/GP/Investisseur principal concerné dans le cadre de la diligence raisonnable et du suivi continu, et ces informations peuvent ne pas être auditées. La collecte de données pour les investissements est initiée sur une base périodique. Les données requises sont basées sur les engagements réglementaires du Compartiment et communiquées au Gestionnaire d'investissement sous-jacent/GP/Investisseur principal lors de la due diligence initiale ainsi qu'en cas de changement important. Le Compartiment réévaluera périodiquement la proportion de données estimées, généralement conformément au processus de reporting annuel du Compartiment.

IX. Limites des méthodologies et des données

Les données reçues par le Compartiment sont en principe fournies par le Gestionnaire d'Investissement Sous-Jacent/GP/Investisseur Principal sur la base d'informations obtenues directement auprès des investissements sous-jacents/Co-Investissements. L'exhaustivité, l'exactitude et la cohérence des données obtenues peuvent faire face à certaines limitations qui sont abordées dans l'évaluation périodique du processus de gestion des données du gestionnaire d'investissement sous-jacent/GP/investisseur principal. Sur le plan méthodologique, aucune limitation matérielle n'est attendue. Le Compartiment n'anticipe pas que ces limitations aient un impact significatif sur la réalisation de son allocation ESG ou des caractéristiques environnementales et sociales promues. Il procédera à une réévaluation périodique de ces restrictions et de leur incidence sur l'atteinte des objectifs extra-financiers visés.

X. Diligence raisonnable

Le gestionnaire de portefeuille a développé un cadre de notation exclusif pour classer les gestionnaires d'investissement sous-jacents/GP/investisseur principal et les stratégies en fonction de leur approche ESG, ce qui permet non seulement à l'équipe de comprendre les performances des gestionnaires sous-jacents en termes d'ESG, mais également d'identifier les domaines à surveiller de plus près à l'avenir. Au niveau du gestionnaire d'investissement sous-jacent/GP/investisseur principal, le score représente l'évaluation par le gestionnaire de portefeuille du degré auquel les facteurs ESG sont intégrés au sein de l'entreprise et de la stratégie d'un gestionnaire d'investissement. La diligence raisonnable du gestionnaire d'investissement sous-jacent est complétée par une évaluation ESG au niveau du fonds sous-jacent/co-investissement, qui se concentre sur le degré d'intégration ESG dans la stratégie d'investissement. Une documentation de processus dédiée est établie qui détaille les contrôles internes. Il s'agit notamment de contrôles visant à garantir que toutes les directives applicables du compartiment sont respectées à tout moment, de processus visant à garantir des vérifications à quatre yeux sur les transactions proposées et d'une surveillance indépendante par les fonctions de risque et de conformité, selon les besoins.

X. Politiques d'engagement

L'engagement ne fait pas partie de la stratégie d'investissement environnementale ou sociale de ce compartiment.

XI. Point de référence désigné

Aucun indice n'a été désigné comme référence.